

DÉLIBÉRATION N° 2019-08/CCOG-DGAS-FI
relative à l'approbation du compte de gestion 2018 du budget principal.

L'An Deux Mille dix-neuf le vendredi douze avril, à onze heures, le conseil communautaire de la CCOG s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Laurent du Maroni, après convocation légale, sous la présidence de Madame CHARLES Sophie, Présidente.

**Conseillers en exercice
= 31**

Présents.....	15
Absents	14
Procurations.....	02
Votants	17

La convocation des membres du Conseil communautaire a été faite le 6 avril 2019.

Publiée le : 06 JUIN 2019

PRÉSENTS :

Mme CHARLES Sophie, Présidente - **M. FERREIRA** Jean-Paul, 1^{er} Vice-Président - **M. BRIEU** Bernard, 2^{ème} Vice-Président **M. DOLIANKI** Paul, 3^{ème} Vice-Président - **M. MARTIN** Paul, 4^{ème} Vice - **M. ANELLI** Serge, 6^{ème} Vice-Président - **M. GONTRAND** Jean, 9^{ème} Vice-Président - **Mme ABIENSO** Marie-Thérèse, Conseillère - **Mme FJEKE** Bénédicte, Conseillère - **M. NESMON** Jean, Conseiller - **M. PESNA** Bendy, Conseiller - **Mme SAÏTI** Diana, Conseillère - **M. SELLIER** Bernard, Conseiller - **M. VERDA** Joseph, Conseiller - **Mme VELAYOUDON** Yvonne, Conseillère.

ABSENTS EXCUSES :

- **M. DEIE** Jules, 5^{ème} Vice-Président - **Mme CHARLES** Marie-Hélène, 7^{ème} Vice-Présidente - **Mme BOURGUIGNON** Arlène, 8^{ème} Vice-Présidente - **Mme AGESILAS** Sylviana, Conseillère - **Mme BARDURY** Agnès, Conseillère - **M. BENTH** Albéric, Conseiller - **Mme LO-A-TJON** Josette, Conseillère.

ABSENTS NON EXCUSES :

- **Mme AFOEDINI** Linda, Conseillère - **Mme AMAÏDOU** Suzanne, Conseillère - **Mme AYENYEN** Marie-Antoinette - **M. EDWIN** Moïse, Conseiller - **M. PATIENT** Georges, Conseiller - **M. YA Tchoua**, Conseiller - **M. VERDAN** Michel, Conseiller.

PROCURATIONS :

De M. JACOBIE Micky à **M. PESNA** Bendy
De M. CHAUMET Chris à **M. VERDA** Joseph



Le quorum n'étant pas atteint lors de la séance du 5 avril 2019 pour la suite des points à l'ordre du jour, Madame la Présidente ouvre la séance. Il est ensuite procédé et conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire, parmi les membres du conseil, **Monsieur GONTRAND Jean, 9^{ème} Vice-Président**, est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.



Ouest Guyane
un territoire. des projets. un avenir

DELIBERATION N° 2019-08/CCOG-DGAS-FI
relative à l'approbation du compte de gestion 2018 du budget principal.

VU le **Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)**, notamment ses articles L 2312-1, L 2313-1 et 5211-26 ;

VU la loi n°92-125 du 6 février 1992 modifiée, relative à l'**Administration Territoriale de la République (ATR)** ;

VU le rapport de présentation du compte de gestion 2018 du budget principal transmis aux membres du conseil communautaire ;

CONSIDERANT l'avis de la Commission des Finances du 1^{er} avril 2019 ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après avoir échangé sur les réalisations de l'exercice budgétaire 2018 contenues dans le compte de gestion 2018 du comptable public ;

DECIDE d'adopter le compte de gestion 2018 du budget annexe du budget principal ;

AUTORISE la présidente à satisfaire aux obligations afférentes.

VOTE => Pour = 15 Contre = 2 M. PESNA (M. JACOBIE) Abstention = 0

Fait à Mana, le 12 avril 2019
Pour extrait conforme.

La Présidente

Sophie CHARLES



PREFECTURE DE GUYANE
Greffe BCL
21 MAI 2019



Communauté des Communes de l'Ouest Guyanais

**Note explicative de synthèse n° 2019-08/CCOG-DGAS-FI
relative au budget principal : approbation du compte de gestion du comptable public
de l'exercice 2018**

Mesdames et Messieurs, les Conseillers Communautaires ;

J'ai l'honneur de vous **présenter la note de synthèse du compte de gestion 2018 du comptable public relatif au budget principal de la CCOG.**

Le comptable public, conformément aux dispositions réglementaires, a transmis le Compte de Gestion du budget principal relatif à l'exercice 2018.

Les données qui y figurent sont en entière concordance avec celles figurant au Compte Administratif dudit exercice. Il s'agit des données suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	Prévisions budgétaires totales	Réalisations
Recettes	34 041 266€	14 592 555,52€
Dépenses	34 041 266€	11 648 209,30€
Résultat de la section en 2018		+ 2 944 346,22€
Résultat antérieur reporté de 2017		+19 616 261,39€
TOTAL - Résultat cumulé de 2018 à affecter.		+ 22 560 607,61€

SECTION D'INVESTISSEMENT		
	Prévisions budgétaires totales	Réalisations
Recettes	34 800 843€	2 624 860,47€
Dépenses	34 800 843€	5 344 593,14€
Solde d'exécution de la section en 2018 (A)		- 2 719 732,67€
Résultat antérieur reporté de 2017 (B)		- 5 446 852,98€
Résultat cumulé - résultat de clôture de 2018 (C) = (A+B)		-8 166 585,65€

La Présidente précise que le compte de gestion du trésorier municipal présente les mêmes identités de valeurs que la comptabilité administrative de l'ordonnateur en 2018.

Elle indique que le détail des opérations budgétaires, tant en fonctionnement qu'en investissement se trouve dans le compte de gestion.

De ce qui précède, je vous demande de bien vouloir délibérer.

